

JUSTICE L'ordonnance publiée in extenso par Dick Marty dans l'affaire Giroud fait des vagues.

Dénonciation après un caviardage en vain

GILLES BERREAU

Préposé valaisan à la protection des données et à la transparence, Me Sébastien Fanti a été saisi d'une dénonciation pour violation de la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage (LIPDA), à la suite de la publication de l'ordonnance de classement (OC) du procureur Dick Marty dans le cadre de l'affaire Giroud. Me Fanti se refuse à tout commentaire durant la procédure. Il se borne à préciser dans un communiqué que «cette dénonciation fait actuellement l'objet des mesures d'investigation les plus diligentes». Selon deux sources concordantes, cette dénonciation n'émane pas de Dominique Giroud.

Ceux qui prêchaient une totale transparence dans l'affaire Giroud n'ont pas été déçus avec la publication cette semaine de l'OC décidée par le procureur extraordinaire nommé par le Grand Conseil pour voir plus clair dans ce dossier.

Une gaffe qui fait jaser

En effet, alors que l'OC de Dick Marty devait occulter certains passages afin de préserver le secret fiscal, c'est le contraire qui



Dick Marty parle d'une erreur regrettable de son secrétariat. KEYSTONE

s'est passé jeudi. Car le secrétariat du procureur a mal maîtrisé l'informatique. Et il est tout à fait possible de lire, sans trop de difficulté, l'entier du document, si on prend simplement la peine de l'imprimer ou de faire un copier-coller dans l'application Word.

Reste à voir aussi si le procureur extraordinaire devra répondre de cette erreur devant la justice. Une gaffe qui fait beaucoup jaser en Valais.

«On paie un procureur extraordinaire 100 000 francs et il commet une erreur de débutant», commente un avocat qui conseille aux personnes en possession de la version mal caviardée de ne pas en faire usage. «Il est clair que ces personnes s'exposent à des poursuites judiciaires si elles divulguent tout ou partie de la partie mal caviardée», estime l'homme de loi.

Attention au secret fiscal

Au Ministère public valaisan, on se refuse à prendre position sur cette question, car la justice pourrait bel et bien être amenée à traiter des plaintes à ce sujet. Vendredi, Dick Marty a transmis

un nouvel exemplaire de l'ordonnance de classement, cette fois correctement caviardée. Selon lui, «le caviardage a été décidé afin de préserver le secret fiscal d'une tierce personne, secret auquel les médias sont également tenus. Je suis sûr que le sens éthique des journalistes prévaudra afin de ne pas violer ce secret fiscal», ajoute-t-il.

Le procureur précise que c'est «en raison d'un problème technique que la protection recherchée par le caviardage n'a pas fonctionné». Contacté par «Le Nouvelliste», il ajoute qu'il «s'agit d'une erreur regrettable de son secrétariat, car l'opération de caviardage n'est pas si simple à effectuer».

Vendredi, Dominique Giroud a indiqué, par la voix de son porte-parole Marc Comina, qu'il ne réagira pas à cette publication. ●

EN BREF

VALAIS CENTRAL Le PDCVr sort du bois et rejoint les opposants à la ligne aérienne

Les politiques entrent dans la lutte contre la ligne à très haute tension Chamoson - Chippis. Dans un communiqué, le PDC du Valais romand veut «sortir du bois» et s'associe publiquement aux opposants du projet actuel et ce, pour des raisons de santé publique. «Si nous sommes conscients de l'importance nationale de ce projet et des enjeux qui y sont liés, nous sommes encore plus sensibles aux défauts de ce projet et à la négligence portée aux conséquences sanitaires de

cette ligne aérienne.» Le parti demande que des experts soient mandatés pour étudier la dangerosité du projet actuel. Le PDCVr estime également que la variante de l'enfouissement de la ligne doit sérieusement être prise en considération par Swissgrid et les autorités fédérales. Et si cela ne devait pas être possible aujourd'hui, le PDCVr invite à le faire dans le cadre du projet Rhône 3. «La ligne aérienne temporaire serait alors retirée après vingt-cinq ans», ajoute le parti. ● JWC

TÉLÉVISION 10 000 signatures contre la suppression des émissions religieuses

La pétition «Soutenons RTSreligion» vient de franchir, en à peine plus de dix jours, le cap des 10 000 signatures. Cette vague d'indignation s'élève contre les mesures annoncées pour 2017 par la direction de la RTS, soit la suppression de trois

magazines d'information sur le fait religieux et la spiritualité en télévision et en radio. Les signatures viennent de toute la Suisse romande et de tous les milieux, croyants, agnostiques et athées, ont informé hier les membres du comité de soutien. ● CSA/C

NOMINATION Thomas Burgener vice-président de Forum Handicap Valais

L'ancien conseiller d'Etat socialiste Thomas Burgener entre dans le comité de Forum Handicap Valais – qui compte trente associations liées au monde du handicap. Il a été élu à l'unanimité lors de l'assemblée générale du groupement jeudi soir. «Je me réjouis de mettre mon expérience au service du monde du handicap. Si je

peux contribuer à faire avancer la cause des personnes handicapées grâce à cette expérience politique, j'aurais réussi mon mandat», s'est-il exprimé. A noter encore que le président sortant Jérôme Bagnoud, après sa période statutaire de deux ans, a cédé sa place à Maud Theler. ● CSA

PUBLICITÉ

ADOPTÉZ L'ESPRIT GT. PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT.

webStore
Find your Peugeot
webstore.peugeot.ch

La Peugeot 308 GT offre la symbiose sportive entre design et performances: moteur essence THP de 205 ch avec système Stop & Start et boîte manuelle à six vitesses ou moteur BlueHDI de 180 ch associé à la boîte automatique EAT6 à six rapports avec technologie Quickshift, jantes 18" diamantées, intérieur avec surpiqures rouges, amortisseurs plus fermes et confort accru. Rendez visite à votre partenaire Peugeot et, jusqu'au 31 décembre 2015, profitez de notre action «Noël avant Noël» avec un avantage client jusqu'à CHF 10 000.- selon le modèle*.

Peugeot 308 GT e-THP 205 ch, CHF 35 700.-, prime cash CHF 3 500.-, prime Buy & Drive CHF 500.-, prix final CHF 31 700.-. Exemple de leasing: même modèle, prix de vente après déduction des primes CHF 31 700.-, premier versement majoré CHF 9 510.-, mensualité CHF 239.-, valeur résiduelle CHF 12 835.-, taux d'intérêt annuel effectif 2,99%. Durée du leasing 48 mois, 10 000 km/an. Conditions de leasing: assurance casco complète obligatoire non comprise. Conditions de leasing sous réserve d'acceptation par Peugeot Finance, Division de PSA Finance (Suisse) SA, Schlieren. La conclusion d'un contrat de leasing est irréversible si elle entraîne le surendettement du preneur de leasing. Véhicule illustré: même modèle, avec options, CHF 36 450.-, prime cash CHF 3 500.-, prime Buy & Drive CHF 500.-, prix final CHF 32 450.-. Consommation mixte de carburant 5,6 l/100 km, CO₂ mixte 130 g/km, catégorie de rendement énergétique D. L'émission moyenne de CO₂, de tous les véhicules neufs proposés en Suisse s'élève à 139 g/km. La prime Buy & Drive est valable sur les véhicules neufs immatriculés d'ici au 31 décembre 2015. Offre valable dans la mesure des stocks disponibles réservée aux clients particuliers pour toute commande jusqu'au 31 décembre 2015 inclus. *selon le modèle, p.ex.: Peugeot 4008 ACTIVE 1.6 HDI 115 565, CHF 35 500.-, prime cash CHF 9 500.-, prime Buy & Drive CHF 500.-, prix final CHF 25 500.-. Consommation mixte de carburant 5,0 l/100 km, équivalent essence 5,6 l/100 km, CO₂ mixte 132 g/km, catégorie de rendement énergétique C.

PEUGEOT 308 GT

MOTION & EMOTION



PEUGEOT